

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2647

26 octobre 2012

SOMMAIRE

AB Finance S.à r.l	F.06 Ren-Innovation
ABY S.à r.l127040	F.07 Peintures et Façades127046
Acuro S.A	F.08 EIE - Entreprise d'isolations et d'étan-
Agence Immobilière Flaviarte S.à r.l 127040	chéités127046
Ahmose S.A	F.09 Pro-Tec-Toit
Aire Investments S.à r.l127041	F.11 Alliance Echafaudages127051
Amanie Advisors S.à r.l127038	F.15 Alliance Locations
Aquamarine Consulting, S.à r.l127039	F.16 Ferblanteries Crolux127051
Aquila S.A SPF127041	F. 20 S. O. S. Techniques S.à r.l 127045
Arnau Invest S.A127040	Fixmer S.à r.l
ARPM127041	Fonds Européen de Financement Solidaire
Aston Morgan Real Estate S.A127041	(FEFISOL) S.A., SICAV-SIF127052
AV Consulting S.à r.l	G.N. Toitures S.à.r.l
B2 Print S.à r. l	Gorgone S.A127052
Betagroup Holding S.A	Griven S.A127052
Bioform International S.A127042	Intent Ventures Coop S.A127038
Blue Bar S.à r.l	Kimberly Investments S.A 127047
Borasco Holding S.à r.l	KPMG Luxembourg
C&L Immobilière S.àr.l127043	Luxanimation Participation S.A 127040
Compulease Anstalt AG127037	Mothership S.à r.l
Contessa Real Estate and Trading Compa-	NPG Wealth Management S.à r.l127046
ny S.A127044	Pipana Invest S.A127045
Contessa Soparfi S.A	PL S.A127043
Cristallo S.A127044	PR Retail Asset IV 8Soltau) S.à r.l 127011
Darina S.A127037	SGMA Holding S.A127053
Dennys Café127044	Société Civile HELFENT127056
Desire S.A127044	Société Civile HELFENTERBRUCK 127056
Dofin S.A127045	Symfo International S.A127042
Dolcelino S.A	Symfo International S.A127051
ERE III sixteen S.à r.l	Tamagro Sàrl127053
F.03 Alliance Gestions 127045	Technimobilière S.A



Mothership S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ERE III sixteen S.à r.l.).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.085.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "ERE III sixteen S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155085, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2125 of 8 October 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the company's name into "MOTHERSHIP S.à r.l.".

As a consequence, article 4 of Articles of Incorporation is modified and now reads as follows:

Art. 4. The Company will have the name "MOTHERSHIP S.à r.l.".

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «ERE III sixteen S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155085, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2125 du 8 octobre 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en «MOTHERSHIP S.à r.l.».

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination "MOTHERSHIP S.à r.l.".

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12052. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012129371/62.

(120171359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

PR Retail Asset IV 8Soltau) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.752.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED:

PR RETAIL ASSET I S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) under number B 157571,

hereby represented by Ms Virginie Gonella, Attorney-at-law, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur' by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the executing notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Corporate name, Object, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares (parts sociales) hereafter created a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law") and by the present articles of association (the "Articles"), which specify in the articles 2, 5, 7 and 17 the exceptional rules applying to a solely owned company (société unipersonnellé).

The Company will exist under the corporate name of PR Retail Asset IV (Soltau) S.à r.l.

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital of the Company so decides. If there is more than one Shareholder, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign undertakings, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and the other entities.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. Under this article, the concept of group will include and will be limited to the mother(s) company(ies), its subsidiaries and the entities in which the mother(s) company(ies) or its subsidiaries have an interest. The Company may also enter into any guarantee, pledge, mortgage or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates, except by way of public offer, this list being not exhaustive.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.



In a general fashion the Company may grant assistance to companies of the Company Group, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance) (as defined below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers (Conseil de Gérance).

In the event that in the view of the Board of Managers (Conseil de Gérance) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Share capital - Shares (parts sociales) - Transfer of shares

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) (the "Shares"), each with a nominal value of one (1) euro, all of which are fully paid up.

Holders of Shares of the Company are individually referred as a "Shareholder" or collectively as the "Shareholders".

At the moment and as long as all the Shares are held by only one Shareholder, the Company is a solely owned company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Art. 6. Registration of shares - Indivisibility of shares. The Shares shall be issued in registered form only, in the name of a specific person and recorded in the Shareholders' register in accordance with article 185 of the Law. The Shareholders' register shall be kept at the registered office of the Company. Each holder of Shares will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable. In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting of Shareholders.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Chapter III. - Board of managers (Conseil de gérance) - Powers - Meetings - Auditor

Art. 8. Board of managers (Conseil de gérance). The Company shall be managed by a minimum of two (2) managers (gérants), who need not to be Shareholders of the Company. They will constitute a board of managers (conseil de gérance) (the "Board of Managers" or individually the "Manager").

The Board of Managers shall be elected by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, which will determine their mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole Shareholder or by a resolution of the general Shareholders' meeting.

In case where a Manager wants to resign of its mandate, he shall notify its decision to the Board of Managers reasonably in advance.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Manager will not cause the Company to go into liquidation.



- Art. 9. Powers of the board of managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.
- **Art. 10. Meetings of the board of managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson") and one or more vice-chairpersons. It may also appoint a secretary, who needs not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholder(s).

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the Managers and by the Chairperson and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by such Chairperson or by the secretary (if any) or by any Manager.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his/her proxy. Managers may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

Any and all Managers may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed in the form of circular resolutions. Circular resolutions signed by all the members of the Board of Managers, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such decisions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Liability. The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company and as long as they have acted in the limit of their powers.

- **Art. 12. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager of the Company or by the signature of any officer to whom authority has been duly delegated by the Board of Managers at its sole discretion.
- Art. 13. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Board of Managers or of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager or officer shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole Shareholder or to the next following meeting of Shareholders.

- Art. 14. Indemnification. The Company may indemnify any Manager, officer or employee against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been a Manager, officer or employee of the Company. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.
- Art. 15. Auditor(s). Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be Shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of statutory auditors.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.



In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital (50%) adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters (75%) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Any Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who needs not be a Shareholder himself.

The holding of general Shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders. Where the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 30 th April at 5.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board of Managers in the respective convening notices of such meetings.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, exceptional circumstances of force majeure so require.

Chapter V. - Financial year - Distribution

- **Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.
- **Art. 19. Approval of financial statements.** At the end of each financial year, the Board of Managers shall present to the sole Shareholder or to the general Shareholders' meeting the financial statements (including an inventory with an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made).

Each Shareholder either personally or through an appointed agent may consult at the registered office of the Company the above mentioned documents and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 20. Appropriation of profits - Reserve. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole Shareholder or the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend commensurate to their shareholding in the Company.

- **Art. 21. Interim dividends.** Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of the present article and subject to any rule in addition to these as determined by the Board of Managers, together with the Shareholder(s):
- The Board of Managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest:
- In this respect, the Board of Managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;
- In addition, the decision of the Board of Managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board of Managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles;
- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit or reserves as they appear on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board of Managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution; and



- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event affecting the sole Shareholder or one of the Shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision of the sole Shareholder or of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles.

At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (Shareholders or not) appointed by the sole Shareholder or by the general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Miscellaneous

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares (parts sociales) representing the whole share capital of the Company, as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	% of
	of	amount	share
	Shares	(in EUR)	capital
PR Retail Asset I S.à r.l	12,500	12,500	100%
Total	12,500	12,500	100%

All these shares are fully paid up by payment in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) from now on is at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

General meeting of the sole shareholder

The prequalified party, representing the totality of the share capital of the Company is duly summoned and henceforth constituted as the general meeting of shareholder (the "Meeting"). Having noted that it is legally constituted, the Meeting has unanimously approved the following:

First resolution

The Meeting DECIDES to elect as Managers (Gérants) of the Company the following persons for an unlimited period of time:

- 1. Mr. Philip Mallard, born on 26 October 1948 in Birmingham (United Kingdom), with professional address at 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles, Belgium;
- 2. Mr. Jonas Mallard, born on 31 December 1970 in Harpenden (United Kingdom), with professional address at Centre d'Affaire La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France;
- 3. Mr. Russell Perchard, born on 16 January 1978 in Jersey, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- 4. Mr. François Pfister, born on 25 October 1961 in Uccle (Belgium), with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Meeting DECIDES that the registered office of the Company will be located at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the head of this document.



After due reading to the appearing party in his official capacity, the appearing party, known to the notary by his name, usual first name, status and residence, signed this document with us, the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARII

PR RETAIL ASSET I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157571,

ici représentée par Madame Virginie Gonella, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2153 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . - Forme, Dénomination sociale, Objet, Durée, Siège social

Art. 1 er. Forme, Dénomination sociale. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ainsi créées une société (la «Société») en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 2, 5, 7 et 17, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

La Société existera sous la dénomination sociale PR Retail Asset IV (Soltau) S.à r.l.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, de parts sociales, d'obligations, de reconnaissances de dettes, obligations bancaires ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe inclura et sera limitée à la (les) société(s) mère(s), ses filiales et les entités dans lesquelles la (les) société (s) mère(s) ou ses filiales détiennent une participation. La Société peut également octroyer toute garantie, gage, hypothèque ou toute autre forme de sûreté dans le cadre de l'exécution de tout contrat ou de toute obligation à charge de la Société.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats, excepté par le biais d'une offre au public, cette liste n'étant pas exhaustive.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans de l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la Société peut accorder une assistance aux Sociétés du Groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini par après).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et



l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. - Capital social - Parts sociales - Transfert de parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales (ci-après les «Parts Sociales») chacune avec une valeur nominale de un (1) euro et toutes entièrement libérées.

Les détenteurs de Parts Sociales pris individuellement sont définis comme l'«Associé» ou lorsqu'ils sont pris collectivement comme les «Associés».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui seront établis par écrit.

Art. 6. Enregistrement des parts sociales - Indivisibilité des parts sociales. Les Parts Sociales seront émises exclusivement sous forme nominative, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi. Le registre des Associés devra être conservé au siège social de la Société. Chaque détenteur de Parts Sociales notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs Part(s) Sociale (s) sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Parts Sociales est contestée, toutes les personnes réclamant un droit sur ces Parts Sociales doivent nommer une seule personne pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'une telle nomination, les droits attachés aux Parts Sociales concernées seront suspendus.

Art. 7. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Chapitre III. - Conseil de gérance - Pouvoirs - Assemblées - Commissaire

Art. 8. Conseil de gérance. La Société est gérée par au moins deux (2) gérants, Associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou pris individuellement le «Gérant»).

Le Conseil de Gérance est nommé par l'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés qui déterminera la durée de leurs mandats. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Dans le cas où un Gérant veut démissionner de son mandat, il devra notifier sa décision au Conseil de Gérance raisonnablement à l'avance.

Le décès, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité, la démission, la révocation ou tout événement similaire affectant un Gérant n'entraîne pas la liquidation de la Société.

- **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.
- Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président») et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les Gérants et le cas échéant par le Président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président ou par le secrétaire (le cas échéant) ou par un Gérant.

Chaque Gérant peut se faire représenter au Conseil de Gérance par un autre Gérant par procuration. Les Gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié.



Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Chaque Gérant et même tous les Gérants, peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou conference call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises sous forme de résolutions circulaires. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées sur un document unique ou sur des documents séparés ayant un contenu identique et chacun d'eux étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation des pouvoirs - Responsabilité. Le Conseil de Gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Les Gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société et tant qu'ils ont agi dans les limites de leurs pouvoirs.

- **Art. 12. Représentation de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'un des Gérants ou par la signature d'un fondé de pouvoirs qui aurait été dûment habilité par le Conseil de Gérance à sa seule discrétion.
- Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs du Conseil de Gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Tout Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Dans le cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Associé unique ou des Associés lors de la prochaine assemblée générale des Associés.

- **Art. 14. Indemnité.** La Société pourra indemniser tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé, des dépenses raisonnablement encourues par eux du fait de toute action, procès ou poursuite auxquels il aura été partie en sa qualité de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société. Une telle personne devra être indemnisée en toutes circonstances, sauf le cas où dans le cadre de pareille action, procès ou poursuite il serait finalement déclaré responsable de négligence grave ou de mauvaise administration délibérée; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Un tel droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits nés dans son chef.
- Art. 15. Commissaire(s). Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agiront en collège et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Chapitre IV. - Assemblées générales des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un nombre de votes égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social (50%).

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société, pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts (75%) du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chaque Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que représentant, qu'il soit Associé ou non.

La tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.



Art. 17. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30 avril à 17.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Associés devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées des Associés pourront être tenues à l'endroit et à l'heure tels que précisé par le Conseil de Gérance dans les convocations relatives à ces assemblées.

Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir à l'étranger, si de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles de force majeure le requièrent.

Chapitre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

- **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre de la même année sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
- Art. 19. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, le Conseil de Gérance présentera à l'Associé unique ou à l'assemblée générale des Associés les comptes annuels (incluant un inventaire indiquant la valeur des avoirs et des dettes de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits qui indiqueront les charges résultant des amortissements nécessaires).

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, les documents susmentionnés et, le cas échéant, le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 20. Répartition des profits - Réserve. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Associé unique ou l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Associés comme dividende proportionnellement à leur participation dans la Société.

- Art. 21. Dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil de Gérance ensemble avec l'/les Associé(s):
- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil de Gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société;
- A cet effet, le Conseil de Gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les Associé(s) pourraient conclure entre eux;
- En outre, la décision du Conseil de Gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du Conseil de Gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des profits à reporter et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts;
- Enfin, la distribution des dividendes intérimaires doit être limitée au montant du profit distribuable ou des réserves tels qu'ils apparaissent sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil de Gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant de vérifier ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables; et
- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre l'/les Associé(s) des dividendes qui lui/leur ont été distribués mais qui ne correspondent pas à des bénéfices réellement acquis par la Société.

Une telle action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.



Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (Associés ou non) nommés par l'Associé unique ou par l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Chapitre VII. - Divers

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et libération

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales de la Société représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

Souscripteur	Nombre	Montant	% de
	de parts	souscrit	capital
	sociales	(en EUR)	social
PR Retail Asset I S.à r.l.	12.500	12.500,-	100%
Total	12.500	12.500,-	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.200,-.

Assemblée générale de l'associé unique

La partie pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social de la Société, dûment convoquée, constitue de droit et dès lors l'assemblée générale (l'«Assemblée»).

Ayant constaté qu'elle est légalement constituée, l'Assemblée a unanimement approuvé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'élire comme Gérants de la Société les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

- 1. Monsieur Philip Mallard, né le 26 octobre 1948 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 131, Avenue Winston Churchill, B-1180 Uccle, Bruxelles, Belgique;
- 2. Monsieur Jonas Mallard, né le 31 décembre 1970 à Harpenden (United Kingdom), ayant son adresse professionnelle au Centre d'Affaire La Boursidière, F-92350 Le Plessis-Robinson, France;
- 3. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 4. Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE que le siège social de la Société sera situé au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné comprenant et parlant français atteste ici qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en français. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et approuvé à Luxembourg à la date stipulée au début de cet acte.

Et après lecture faite à la partie comparante et agissant dans le cadre de son pouvoir, la partie comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, statut et résidence, a signé cet acte avec nous, le notaire.

Signé: V. GONELLA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45324. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129657/538.

(120171300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



Acuro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R.C.S. Luxembourg B 170.255.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of September.

Before Maître Francis Kesseler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Acuro S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 2 July 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" dated 21 August 2012 number 2066, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.255 (the "Company").

The Meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the Meeting; such attendance-list will remain attached to the original of this deed.
- II. It appears from the said attendance list that out of the forty thousand (40,000) class A shares representing the whole share capital of the Company, all shares are present or represented at the Meeting. The Meeting is therefore validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all shareholders present or represented, all the shareholders being present or represented at the Meeting.
 - III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Authorisation to the board of directors of the Company to withdraw or restrict the preferential subscription right of the shareholders in relation to an increase of capital made within the limits of the authorised capital of the Company;
 - 3. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company;
 - 4. Appointment of Mr. Yvon Lauret and Mr. Said Mostafa Hanafi as new directors of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved unanimously by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is noted that the authorised capital of the Company is set at a maximum of three million Swiss Franc (CHF 3,000,000.-), to be divided into class A shares and/or class B shares.

It is now resolved to authorise the board of directors of the Company to withdraw or restrict the preferential subscription rights of the shareholders in relation to an increase of capital made within the limits of the authorised capital of the Company.

In this respect, a report established by the board of directors of the Company justifying the withdrawal/limitation of the preferential subscription right of the shareholders, prepared in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, has been produced to the shareholders and carefully considered by them.

This authorisation is valid for a period expiring 5 (five) years from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, being 21 August 2012.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 7 of the Company's articles of association so that to read as follows:



" Art. 7. The authorised capital of the Company is set at a maximum of three million Swiss Franc (CHF 3,000,000.-), to be divided into the Class A Shares and/or the Class B Shares.

The board of directors is authorised, during a period expiring 5 (five) years from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, being 21 August 2012, to increase in one or several times the share capital within the limits of the authorised capital. The board of directors shall be entitled to limit or withdraw the preferential subscription right of the shareholders when the board of directors increases the share capital.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or allocation of all free reserves and retained profits that can be allocated into the share capital, in each case with or without issue of attached share premium as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorised capital, article 6 of the articles of association shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment."

Fourth resolution

It is resolved to appoint (i) Mr. Yvon Lauret, residing at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and (ii) Mr. Said Mostafa Hanafi, residing at Nile City Towers, South Tower, 9 th Floor, 2005A Corniche EL Nil, Ramlet Boulaq, Cairo 11221, Egypt, as directors of the Company with effect as of the date hereof and expiring after the annual general meeting of shareholders to be held in 2017.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand euro (\leq 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée») d'Acuro S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié pris par le notaire soussigné le 2 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 août 2012, numéro 2066, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.255 (la «Société»).

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président requiert du notaire d'acter que:

I. Les noms des associés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont indiqués sur la liste de présence signée par les associés présents, les procurations des associés représentés et par les parties à l'Assemblée; cette liste de présence restera annexée au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence précitée que les quarante mille (40.000) actions de classe A représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est valablement constituée et peut valablement se prononcer sur son ordre du jour connu de tous les associés présents ou représentés à l'Assemblée, tous les associés étant présents ou représentés à l'Assemblée.



III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Autorisation au conseil d'administration de la Société de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en relation avec une augmentation de capital faite dans les limites du capital autorisé de la Société;
 - 3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société;
 - 4. Nomination de M. Yvon Lauret et M. Said Mostafa Hanafi en tant que nouveaux administrateurs de la Société; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est noté que le capital autorisé de la Société est fixé à un maximum de trois millions de Francs suisses (3.000.000,-CHF), divisé en actions de classe A et/ou actions de classe B.

Il est maintenant décidé d'autoriser le conseil d'administration de la Société de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital faite dans les limites du capital autorisé de la Société.

A cette égard, un rapport établi par les administrateurs de la Société justifiant la suppression/limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires préparé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 915, telle que modifiée, a été produit aux actionnaires et soigneusement examiné par ceux-ci.

Cette autorisation est limitée à une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 août 2012.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« Art. 7. Le capital autorisé de la Société est fixé à un maximum de trois millions de Francs suisses (3.000.000,- CHF), divisé en Actions de Classe A et/ou Actions de Classe B.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à dater de la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 août 2012, à augmenter à une ou plusieurs reprises le capital social dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration a le droit de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lorsque le conseil d'administration augmente le capital social.

Chaque augmentation du montant du capital peut être souscrite ou émise contre le paiement en numéraire ou par un apport en nature selon les prescriptions légales applicables ou par l'allocation de toutes les réserves libres et bénéfices reportés qui peuvent être alloués au capital social, dans chaque cas, avec ou sans prime d'émission, comme le conseil d'administration l'aura déterminé.

Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou agent autorisé par la Société ou toute autre personne dûment autorisée, de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant ou tout ou partie de l'augmentation du montant du capital social.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.»

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer (i) M. Yvon Lauret, domicilié au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) M. Said Mostafa Hanafi, domicilié à Nile City Towers, South Tower, 9 th Floor, 2005A Corniche EL Nil, Ramlet Boulaq, Cairo 11221, Egypte, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date de présents et leur mandat expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.



Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille euros (€ 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11675. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012130040/179.

(120171768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Ahmose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 146.129.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of August.

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AHMOSE S.A., a société anonyme organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146129, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 29 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1113 of 5 June 2009, page 53412 (the Company).

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the same notary on 1st March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1637 of 21 July 2011, page 78873.

The Meeting is chaired by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4050 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

The chairman appointed as secretary, Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in L-4050 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

The Meeting elected as scrutineer Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in L-4050 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Company is currently held by its sole shareholder (the Sole Shareholder), hereby represented by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, by virtue of a proxy given in Hanoi, on 2 August 2012 (the Proxy). Such Proxy after having been signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as it appears from the attendance list, the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

- III. the agenda of the Meeting is the following:
- 1. waiver of the convening notices;
- 2. authorization given to the board of directors of the Company to issue class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J of shares of the Company within the scope of the authorized capital for a maximum amount of five hundred million United States dollars (USD 500,000,000.-), including the issued share capital, for a period of five (5) years as from the date of publication of the present deed, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for shares;
 - 3. election of the directors of the Company from a list of names proposed by Acheron Capital Limited;
- 4. subsequent amendment of the second paragraph of article 10 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions and which shall henceforth read as follows:



- " **Art. 10.** [...] The directors shall be elected from a list of names proposed by Acheron Capital Limited at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. [...]."
- 5. reduction of the Company's corporate capital by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) by off-setting losses brought forward, the withdrawal and the subsequent cancellation by the Company of all of its class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set at zero United States dollar (USD 0.-);
- 6. subsequent increase of the share capital of the Company from its current amount of zero United States dollar (USD 0.-), to an amount of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) by way of the creation and issue of (i) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class A ordinary shares, (ii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class B ordinary shares, (iii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class C ordinary shares, (iv) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class E ordinary shares, (vi) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class F ordinary shares, (vii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class G ordinary shares, (viii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class H ordinary shares, (ix) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each (together the New Shares);
 - 7. subscription for and payment of the New Shares to be issued by the Company as described in item 6 above;
- 8. subsequent amendment of first four paragraphs of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions and which shall hence forth read as follows:
- " **Art. 5.** The subscribed capital is set at five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD (5,094,135.-) consisting of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class A ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class B ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class C ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class E ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class F ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class G ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class H ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above class of shares or to a specific class of shares, depending on the context and as applicable.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital, is set at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) class A ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class B ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class C ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class E ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class F ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class G ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class H ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class I ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

During the period of five years, from the date of publication of this deed, the board of directors is hereby authorized to issue class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the class A shares issued. [...]."

- 9. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant existing registers of the Company and creation of the new register(s), as the case may be;
 - 10. powers and authorisations; and
 - 11. miscellaneous.
 - IV. After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The entirety of the Company's corporate capital being represented at the present Meeting, the sole shareholder waives the convening notice and considers himselfas duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.



Second resolution

The Meeting creates an authorised capital and authorizes the board of directors of the Company to issue class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J of shares of the Company within the scope of the authorized capital for a maximum amount of five hundred thousand United States dollars (USD 500,000,000.-), including the issued share capital, for a period of five (5) years as from the date of publication of the present deed, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for shares.

Third resolution

The Meeting approves the election of the directors of the Company from a list of names proposed by Acheron Capital Limited.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the second paragraph of article 10 of the articles association of the Company which shall hence forth read as follows:

" Art. 10. [...] The directors shall be elected from a list of names proposed by Acheron Capital Limited at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. [...]."

Fifth resolution

The Meeting approves the reduction of the Company's corporate capital by an amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) by off-setting the losses brought forward, the withdrawal and the subsequent cancellation by the Company of all of its class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set at zero United States dollars (USD 0.-).

As a consequence of the above, and instead of repaying the share capital amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) to the Sole Shareholder, this amount will be used to offset the losses of sixty one thousand United States dollars (USD 61,000,-) brought forward from previous financial years.

Sixth resolution

The Meeting resolves to subsequently increase the share capital of the Company from its current amount of zero United States dollars (USD 0.-), to an amount of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) by way of the creation and issue of (i) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class A ordinary shares, (ii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class C ordinary shares, (iv) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class D ordinary shares, (v) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class E ordinary shares, (vi) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class F ordinary shares, (vii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class G ordinary shares, (viii) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class H ordinary shares, (ix) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class I ordinary shares, (x) five million ninety-four thousand one hundred thirty-fiv

Seventh resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

(a) Condor Alternative Fund Ltd, an entity governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands trade register under number 103520, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to twelve million five hundred twenty thousand ninety (12,520,090) New Shares of the Company consisting of one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class A ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class B ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class C ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class F ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class F ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class G ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class I ordinary shares, one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten of United States dollars (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of one million two hundred fifty-two thousand nine (1,252,009) class B shares in ACHERON PORTFOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company (société anonyme)



governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129880 (APC), said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.

- (b) Marc Bataillon, born in Nantes (France) on March 9th, 1968, having its address at 20 Eaton Place, London SW1X 8AE, United Kingdom, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to eleven million one hundred thirty-six thousand nine hundred ten (11,136,910) New Shares of the Company consisting of one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class A ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class C ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class D ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class E ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class F ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class G ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class I ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class I ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class I ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred ninety-one (1,113,691) class I ordinary shares, one million one hundred thirteen thousand six hundred one (1,113,691) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (c) Mosie N Sutton, born in Jerusalem (Israel) on December 8th, 1989, having its address at1578 east 5th street, Brooklyn NY 11230 USA, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to one hundred fifteen thousand (115,000) New Shares of the Company consisting of eleven thousand five hundred (11,500) class A ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class B ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class D ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class F ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class F ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class F ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class H ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class I ordinary shares, eleven thousand five hundred (11,500) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of eleven thousand five hundred (11,500) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (d) Miro I Sutton, acting as duly authorized custodian of, and having the power to bind for the purpose hereof, Mr. Isaac Meir Sutton born, in New York (USA) on March 5th, 2011, having its address at 1578 east 5th street, Brooklyn NY 11230 USA, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to sixty-nine thousand (69,000) New Shares of the Company consisting of six thousand nine hundred (6,900) class A ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class B ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class C ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class F ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class F ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class G ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class I ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class J ordinary shares, six thousand nine hundred (6,900) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of six thousand nine hundred (6,900) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (e) Isaac Sutton, acting as duly authorized custodian of, and having the power to bind for the purpose hereof, Mrs. Norma Lenora Sutton born in New York (USA) on July 18th 1995, having its address at 1578 east 5th street, Brooklyn NY 11230 USA, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to thirty thousand (30,000) New Shares of the Company consisting of three thousand (3,000) class A ordinary shares, three thousand (3,000) class B ordinary shares, three thousand (3,000) class C ordinary shares, three thousand (3,000) class F ordinary shares, three thousand (3,000) class F ordinary shares, three thousand (3,000) class G ordinary shares, three thousand (3,000) class H ordinary shares, three thousand (3,000) class I ordinary shares, three thousand (3,000) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of three thousand (3,000) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (f) Tomson Pte. Ltd. (formerly Oriental Caravan.com), an entity governed by the laws of Singapore, having its registered office set at 111 North Bridge Road, 8-10 Peninsula Plaza Singapore 179098, registered by the Singapore trade register under number 99907653N, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to one million seventy thousand eight hundred eighty (1,070,880) New Shares of the Company consisting of one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class A ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class B ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class C ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class E ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class F ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class H ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class H ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class H ordinary shares, one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class H



eighty-eight (107,088) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of one hundred seven thousand eighty-eight (107,088) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.

- (g) Acheron Capital Ltd, a limited liability company incorporated under the laws of Great Britain, having its registered office set at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, registered in the trade register of England under number 05588630, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to five hundred fifty-one thousand five hundred forty (551,540) New Shares of the Company consisting in fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class A ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class B ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class D ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class E ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class F ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class G ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class I ordinary shares, fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of fifty-five thousand one hundred fifty-four (55,154) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (h) Jan-Eric Samuel, born in Troyes (France) on August 19th 1965, residing in 10 Anson Road, #41-14, 079903 Singapore, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe for two million five hundred eighty-one thousand one hundred eighty (2,581,180) New Shares of the Company consisting of two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class A ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class B ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class D ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class F ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class F ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class G ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class H ordinary shares, two hundred fifty-five thousand one hundred eighteen (258,118) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of two hundred to the share capital of the Company.
- (i) Titan Equity Group LLC, a limited liability company organised and existing under the laws of New York (USA), having its registered office set at Address is 1250 Broadway, Suite 1203, New York, NY 10001, registered under the tax ID number 20-2917687, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to two million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty (2,941,750) New Shares of the Company consisting of two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class A ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class B ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class D ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class F ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class F ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class G ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class I ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class J ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (j) Regency Equity Group LLC, a limited liability company organised and existing under the laws of New York (USA), having its registered office set at Address is 1250 Broadway, Suite 1203, New York, NY 10001, registered under the tax ID number 20-2917255, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to two million nine hundred forty-one thousand seven hundred fifty (2,941,750) New Shares of the Company consisting in two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class A ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class B ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class D ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class E ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class F ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class G ordinary shares, two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class I ordinary shares, class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) and to fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of two hundred ninety-four thousand one hundred seventy-five (294,175) class B shares in APC, said contribution in kind being fully allocated to the share capital of the Company.
- (k) Furstenberg Capital SCA, a société en commandite par actions organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office set at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with



the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 150655, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to fifteen million five hundred forty-eight thousand five hundred fifty (15,548,550) New Shares of the Company consisting of one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class A ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class B ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class D ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class E ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hundred fifty-four thousand eight hundred fifty-five (1,554,855) class I ordinary shares, one million five hun

(I) Middlegate Securities Ltd. (Profit Sharing Plan FBO Isaac Sutton), an entity governed by the laws of [New York (USA)], having its registered office set at 1576 east 5th street, Brooklyn NY 11230 USA, registered under number id # 13-3760819, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to txo hundre fifty-eight thousand (258,000) New Shares of the Company consisting of twenty-five thousand eight hundred (25,800) class A ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class B ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class D ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class D ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class F ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class H ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hundred (25,800) class I ordinary shares, twenty-five thousand eight hu

(m) Isaac Sutton, acting as trustee of The Isaac C M Sutton 1999 Investment Trust, a trust set up in the United States of America, having its registered office set at 1576 east 5 th street, Brooklyn NY 11230 USA, registered under number id #13-3760819, duly represented for the purpose hereof by Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, declares to subscribe to one million one hundred seventy-six thousand seven hundred (1,176,700) New Shares of the Company consisting of one hundred seventeen thousand six hundred seventy (117,670) class A ordinary shares, one hundred seventeen thousand six hundred seventeen thousand six hundred seventy (117,670) class C ordinary shares, one hundred seventeen thousand six hundred seventy (117,670) class F ordinary shares, one hundred seventy (117,670) class H ordinary shares, one hundred seventeen thousand six hundred seventeen th

Pursuant to article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the value of the above contributions in kind has been assessed in an auditor's report issued by Grant Thornton Lux Audit S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg.

This auditor's report shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration, and the conclusion of which reads as follows:

"D. Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued."

As a result of the above subscriptions and payments, a total amount of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) has been paid and is at the disposal of the Company, evidence of which has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it."

Eighth resolution

The Meeting resolves to replace the three first paragraphs of article 5 of the articles association of the Company by the following four new paragraphs which shall hence forth read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD (5,094,135.-) consisting of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class A ordinary



shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class B ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class C ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class D ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class F ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class G ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class H ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class ordinary shares, five million ninety-four thousand one hundred thirty-five (5,094,135) class J ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to all the above class of shares or to a specific class of shares, depending on the context and as applicable.

The authorized capital of the Company, including the issued share capital, is set at five hundred million USD (USD 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) class A ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class B ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class C ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class B ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class E ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class G ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class H ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class I ordinary shares, five hundred million (500,000,000) class I ordinary shares, with a nominal value equal to ten United States cents (USD 0.10) each.

During the period of five years, from the date of the publication of this deed, the board of directors is hereby authorized to issue class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the class A shares issued. [...]."

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer and/or employee of Loyens & Loeff Luxembourg to proceed individually, with full power of substitution, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant existing registers of the Company and creation of the new register(s), as the case may be.

Tenth resolution

The Meeting resolves to empower and authorise any manager of the Company to sign all documents or do all acts necessary or useful in connection with the above resolutions.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand two hundred euro (\leq 4,200.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de AHMOSE S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146129, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1113 du 5 juin 2009, page. 53412 (la Société).

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 1 ^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1637 du 21 juillet 2011, page 78873.



L'assemblée est présidée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse profession-nelle à Esch/Alzette

Le président a nommé Madame Sophie HENRYON, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme secrétaire.

L'Assemblée a élu Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le président déclare que:

- I. La Société est actuellement détenue par son actionnaire unique (l'Actionnaire Unique), ici représenté par Madame Da Chao Conde, en vertu d'une procuration donnée à Hanoi, le 2 août 2012 (la Procuration). Cette Procuration, après avoir été signée ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte;
- II. Il ressort d'une liste de présence, que le capital social est entièrement représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour, préalablement communiqué aux participants qui ont de ce fait été dûment informés;
 - III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant;
 - 1. la renonciation aux formalités de convocation;
- 2. autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'émettre des actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J de la Société dans la limite du capital social autorisé pour un montant maximum de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000,.-), incluant le capital social émis, pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de publication du présent acte, sans qu'un droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux actionnaires existants;
 - 3. élection des administrateurs de la Société à partir d'une liste de noms fournie par Acheron Capital Limited;
- 4. modification du deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus et qui seront libellées comme suit:
- « Art. 10. [...] Les administrateurs seront élus à partir d'une liste de noms fournie par Acheron Capital Limited, à une majorité simple des voix valablement exprimées et comptabilisées. Chaque administrateur est révocable à tout moment, avec ou sans cause par l'assemblée générale des actionnaires à une majorité simple des voix valablement exprimées. [...].»
- 5. réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50,000.-) par une compensation des pertes antérieures, d'un retrait et d'une annulation ultérieure par la Société de toutes ses actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et reconnaissance en conséquence, que le capital social de la Société est fixé à zéro dollar américain (USD 0.-);
- 6. subséquente augmentation du capital social de la Société dont le montant s'élève à zéro dollar américain (USD 0.-) à un montant de cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) par le biais d'une création et d'une émission de (i) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe A, (ii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe B, (iii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe D, (v) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe E, (vi) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe F, (vii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe G, (viii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe H, (ix) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, (x) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune (ci-après dénommées ensembles les Nouvelles Actions);
- 7. la souscription et le paiement des Nouvelles Actions qui seront émises par la Société comme décrit au point 6. cidessus:
- 8. modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions mentionnées ci-dessus et qui seront libellées comme suit:
- « **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) représenté par cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe A, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe B, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe C, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe D, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe E, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe G, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe H, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quat



Toute référence «aux actions» ci-après, s'entendra comme une référence aux classes d'actions mentionnées ci-dessus ou à une classe d'action spécifique, selon ce qui s'appliquera dans le cas d'espèce.

Le capital social autorisé est fixé à cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe A, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe B, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe D, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe D, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe E, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe F, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe G, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000)

Durant une période de cinq années, à compter de la date de publication de cet acte, le conseil d'administration est autorisé par les présentes dispositions, à émettre des actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, au profit des personnes et à des conditions qu'il juge appropriées, et plus spécifiquement, à procéder à cette émission sans qu'aucun droit préférentiel de souscription aux actions de classe A ne soit réservé aux actionnaires existants. [...].»

9. modification des livres comptables et du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications cidessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les registres existants de la Société et créer le(s) nouveau(s) registre(s), suivant les circonstances;

- 10. pouvoirs et autorisations; et
- 11. divers.
- IV. Après avoir dûment examiné les questions fixées à l'ordre du jour et après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société étant entièrement représenté à la présente Assemblée, l'Actionnaire Unique renonce à l'avis de convocation et considère avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la création d'un capital autorisé et autorise le conseil d'administration de la Société à émettre des actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J de la Société dans la limite du capital social autorisé pour un montant maximum de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000,-), incluant le capital social émis, pour une durée de cinq (5) années à compter de la date de publication du présent acte, sans qu'un droit préférentiel de souscription ne soit réservé aux actionnaires existants.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve la nomination des administrateurs de la Société à partir d'une liste de noms fournie par Acheron Capital Limited.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 10. [...] Les administrateurs seront élus à partir d'une liste de noms fournie par Acheron Capital Limited, à une majorité simple des voix valablement exprimées et comptabilisées. Chaque administrateur est révocable à tout moment, avec ou sans cause par l'assemblée générale des actionnaires à une majorité simple des voix valablement exprimées. [...].»

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50,000.-) par une compensation des pertes reportées, un retrait et une annulation ultérieure par la Société de toutes ses actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J et reconnaissance du fait qu'en conséquence de cela, le capital social de la Société est fixé à zéro dollar américain (USD 0.-).

Compte tenu de ce qui précède, et au lieu de rembourser le montant du capital social de cinquante mille dollars américains (USD 50,000.-) à l'Actionnaire Unique, ce montant sera utilisé pour compenser les pertes d'un montant de soixante et un mille dollars américains (USD 61.000,-), ayant été reportées des exercices précédents.

Sixième résolution

L'Assemblée prend la résolution d'augmenter subséquemment le capital social de la Société dont le montant s'élève à zéro dollar américain (USD 0.-) à un montant de cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) par le biais de la création et de l'émission de (i) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe A, (ii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe B, (iii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires



de classe D, (v) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe E, (vi) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe F, (vii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe G, (viii) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe H, (ix) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, (x) cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune.

Septième résolution

L'Assemblée prend la résolution d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et le paiement intégral du capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Dès lors,

- (a) Condor Alternative Fund Ltd, une entité régie par les lois des lles Caïmans, dont le siège social se situe au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, immatriculée au registre du commerce des lles Caïmans sous le numéro 103520, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à douze millions cinq cent vingt mille quatre-vingt-dix (12.520.090) Nouvelles Actions de la Société, représentées par un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe A, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe B, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe C, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe D, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe E, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe F, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe G, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe H, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe I, un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par un million deux cent cinquante-deux mille neuf (1.252.009) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de ACHERON PORT-FOLIO CORPORATION (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129880 (APC), ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (b) Marc Bataillon, né à Nantes (France), le 9 mars 1968, ayant son adresse professionnelle au 20 Eaton Place, Londres SW1X 8AE, Royaume Uni, dûment représenté aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à onze millions cent trente-six mille neuf cent dix (11.136.910) Nouvelles Actions de la Société, représentées par un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions de classe A, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe B, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe C, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe E, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe F, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe G, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe H, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe I, un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe B détenues de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par un million cent treize mille six cent quatre-vingt-onze (1.113.691) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (c) Mozie N Sutton, née à Jérusalem (Israël), le 8 décembre 1989, ayant son adresse professionnelle au 1576 east 5 th street, Brooklyn NY 11230 Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à cent quinze mille (115.000) Nouvelles Actions de la Société, représentées par onze mille cinq cents (11.500) actions de classe B, onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe B, onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe D, onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe E, onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe F, onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe H, onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par onze mille cinq cents (11.500) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (d) Miro I Sutton, agissant en qualité de dépositaire habilité, et ayant le pouvoir d'engager aux fins des présentes, Monsieur Isaac Meir Sutton, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 5 mars 2011, résidant au 1576 east 5 th street, Brooklyn NY 11230 Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à soixante-neuf mille (69.000) Nouvelles Actions de la Société, représentées par six mille neuf



cents (6.900) actions de classe A, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe B, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe D, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe D, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe D, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe F, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe H, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe H, six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par six mille neuf cents (6.900) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.

- (e) Isaac Sutton, agissant en qualité de dépositaire habilité, et ayant le pouvoir d'engager aux fins des présentes, Madame Norma Lenora Sutton née à New York (Etats Unis d'Amérique), le 18 juillet 1995, résidant au 1576 east 5 th street, Brooklyn NY 11230 Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à trente mille (30.000) Nouvelles Actions de la Société, représentées par trois mille (3.000) actions de classe A, trois mille (3.000) actions ordinaires de classe B, trois mille (3.000) actions ordinaires de classe E, trois mille (3.000) actions ordinaires de classe E, trois mille (3.000) actions ordinaires de classe G, trois mille (3.000) actions ordinaires de classe H, trois mille (3.000) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par trois mille (3.000) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (f) Tomson Pte. Ltd. (anciennement dénommé Oriental Caravan.com), une entité régie par les lois de Singapour, dont le siège social se situe 111 North Bridge Road, 8-10 Peninsula Plaza Singapore 179098, immatriculée au registre du commerce de Singapour sous le numéro 99907653N, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à un million soixante-dix mille huit cent quatre-vingt (1.070.880) Nouvelles Actions de la Société, représentées par cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions de classe A, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe B, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe C, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe F, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe F, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe F, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe I, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe I, cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe I, cant sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe I, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par cent sept mille quatre-vingt-huit (107.088) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (g) Acheron Capital Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Grande-Bretagne, dont le siège social est situé au 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, immatriculée au registre du commerce d'Angleterre sous le numéro 05588630, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à cinq cent cinquante-et-un mille cinq cent quarante (551.540) Nouvelles Actions de la Société, représentées par cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe B, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe C, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe D, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe F, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe F, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe G, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe J, actions ordinaires de classe I, cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par cinquante-cinq mille cent cinquante-quatre (55.154) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (h) Jean Eric Samuel, né à Troyes (France), le 19 août 1965, résidant au 10 Anson Road, #41-14, 079903 Singapour, dûment représenté aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à deux millions cinq cent quatre-vingt-un mille cent quatre-vingt (2.581.180) Nouvelles Actions de la Société, représentées par deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe B, deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe C, deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe E, deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe F, deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe F, deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe G, deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par deux cent cinquante-huit mille cent dix-huit (258.118) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.



- (i) Titan Equity Group LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat de New York (Etats unis d'Amérique), dont le siège social se situe au 1250 Broadway, Suite 1203, New York, NY 10001, immatriculée sous le numéro fiscal 20-2917687, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à deux millions neuf cent quarante-et-un mille sept cent cinquante (2.941.750) Nouvelles Actions de la Société, représentées par deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions de classe A, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe B, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe C, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixantequinze (294.175) actions ordinaires de classe D, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe E, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe F, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe G, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe H, deux cent quatre-vingtquatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe I, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (j) Regency Equity Group LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois de l'Etat de New York (Etats unis d'Amérique), dont le siège social se situe au 1250 Broadway, Suite 1203, New York, NY 10001, immatriculée sous le numéro fiscal 20-2917255, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à deux millions neuf cent quarante et un mille sept cent cinquante (2.941.750) Nouvelles Actions de la Société, représentées par deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions de classe A, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe B, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe C, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixantequinze (294.175) actions ordinaires de classe D, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe E, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe F, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe G, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe H, deux cent quatre-vingtquatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe I, deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe I, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quinze (294.175) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (k) Furstenberg Capital SCA, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150655, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à quinze millions cinq cent quarante-huit mille cinq cent cinquante (15.548.550) Nouvelles Actions de la Société, représentées par un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions de classe A, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe B, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe C, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe D, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe E, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe F, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe G, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe H, un million cinq cent cinquantequatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe I, un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par un million cinq cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante-cinq (1.554.855) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.
- (I) Middlegate Securities Ltd. (Profit Sharing Plan FBO Isaac Sutton), une entité régie par les lois de l'Etat de New York (Etats Unis d'Amérique), immatriculée sous le numéro 13-3760819, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à deux cent cinquante-huit mille (258.000) Nouvelles Actions de la Société, représentées par vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions de classe A, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe B, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe E, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe E, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe G, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe G, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe H, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe I, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe I, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe I, vingt-cinq mille huit cents (25.800) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.



(m) Isaac Sutton, agissant en qualité de fiduciaire de The Isaac C M Sutton 1999 Investment Trust, une fiducie conclue aux Etats Unis d'Amérique, dont les bureaux sont situés au 1576 east 5 th street, Brooklyn NY 11230, et enregistrée sous le numéro 13-3760819, dûment représentée aux fins des présentes par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, déclare souscrire à un million cent soixante-seize mille sept cents (1.176.700) Nouvelles Actions de la Société, représentées par cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions de classe A, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe B, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe C, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe E, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe F, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe H, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe H, cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes de dollars américains (USD 0,10) chacune et libérer entièrement ces Nouvelles Actions par un apport en nature représenté par cent dix-sept mille six cent soixante-dix (117.670) actions ordinaires de classe B détenues dans le capital social de APC, ledit apport en nature étant entièrement affecté au capital social de la Société.

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la valeur des apports en nature a été évaluée dans un rapport d'auditeur émis par Grand Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen à Luxembourg.

Ledit rapport est annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement, et sa conclusion prend la teneur suivante:

"D. Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the total value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares and the nominal value of the Company's shares to be issued."

As a result of the above subscriptions and payments, a total amount of five million ninety-four thousand one hundred thirty-five United States dollars (USD 5,094,135.-) has been paid and is at the disposal of the Company, evidence of which has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les trois premiers alinéas actuels de l'article 5 des statuts de la Société par les quatre alinéas suivants:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq dollars américains (USD 5.094.135,-) représenté par cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe A, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe B, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe C, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe D, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe E, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe G, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe H, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quatorze mille cent trente-cinq (5.094.135) actions ordinaires de classe I, cinq millions quatre-vingt-quat

Toute référence «aux actions» ci-après, s'entendra comme une référence aux classes d'actions mentionnées ci-dessus ou à une classe d'action spécifique, selon ce qui s'appliquera dans le contexte.

Le capital social autorisé est fixé à cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe A, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe B, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe C, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe D, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe E, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe F, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe G, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000) actions ordinaires de classe I, cinq cent millions (500.000.000)

Durant une période de cinq années, à compter de la date de publication de cet acte, le conseil d'administration est autorisé par les présentes dispositions, à émettre des actions de classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, au profit des personnes et à des conditions qu'il juge appropriées, et plus spécifiquement, à procéder à cette émission sans qu'aucun droit préférentiel de souscription aux actions de classe A ne soit réservé aux actionnaires existants.[...]»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier les livres comptables et le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg



afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans les registres existants de la Société et créer le(s) nouveau(s) registre(s), le cas échéant.

Dixième résolution

L'Assemblée décide d'habiliter et d'autoriser tout directeur de la Société à signer tous les documents ou à effectuer tous les actes nécessaires à l'accomplissement ou en relation avec les résolutions ci-dessus.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée a été levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille deux cents euros (€ 4.200,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'Assemblée, ladite Assemblée a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11664. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2012130053/755.

(120171817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Darina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129202/9.

(120171128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Compulease Anstalt AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.894.

1. Veuillez prendre note du changement de l'adresse des administrateurs:

Jean FELL

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Cornelius Martin BECHTEL

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

2. Veuillez prendre note du changement de l'adresse du commissaire aux comptes:

Kohnen & Associés S.à r.l.

R.C.S. Luxembourg B114190

62, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg



Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Compulease Anstalt AG

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012129296/23.

(120171219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Amanie Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.140.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129210/9.

(120171194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Intent Ventures Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 165.078.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of September.

There appeared:

Vintage Capital Partners S.A., a société anonyme Incorporated under the laws of Switzerland with registered office at Corso Pestalozzi 36900 Lugano, registered with the "Registre de Commerce du Canton de Tessin" under number CH-501.3.013.643-2, and

Hays Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the law of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.389,

both duly represented by Me Victorien Hémery, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 9 November 2011.

Such appearing parties being the shareholders of Intent Ventures Coop S.A., a société cooperative organisée comme une société anonyme, having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation dated on 9 November 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.078 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 95 on 12 January 2012, (hereinafter the "Company"), and representing the entire share capital of the Company,

have decided to rectify the aforementioned deed of incorporation in which ComCo S.A., with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.813, was wrongly appointed as "auditor" of the Company in the English version and as "réviseur d'entreprises" in the French version.

From the date of this deed, ComCo S.A. shall be considered as "statutory auditoi" of the Company in the English version and as "commissaire aux comptes" in the French version of the deed of incorporation.

As a consequence of the above stated rectification the deed of incorporation of the Company should now read as follows:

"The statutory auditor for the Company shall be ComCo SA, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The statutory auditor shall remain in office until the close of the annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2011".

[Remaining Part of the Page Intentionally Left Blank.]

Executed In two (2) originals In Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated at the beginning of this deed of incorporation.

Vintage Capital Partners S.A. / -Giovanni Spasiano / Marina Padalino Manager / Manager Represented by Victorien Hémery



As proxyholder

Hays Capital S.à r.l.

Marina Padalino

Manager

Represented by Victorien Hémery

As proxyholder

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Ont comparu:

Vintage Capital Partners S.A., une société anonyme constituée selon le droit suisse, ayant son siège social à Corso Pestalozzi 36900 Lugano, inscrite au Registre de Commerce du Canton de Tessin sous le numéro CH-501.3.013.643-2, et

Hays Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.389;

tous deux dûment représentés par Me Victorien Hémery, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 novembre 2011.

Les comparants étant les actionnaires de Intent Ventures Coop S.A., une société coopérative organisée comme une société anonyme, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.078, constituée conformément à un acte de constitution en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 95 le 12 janvier 2012, (ci-après la «Société»), et représentant l'intégralité du capital social de la Société.

ont décidé de rectifier l'acte de constitution de la Société dans lequel ComCo S.A., ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.813, a été incorrectement désigné comme a auditor» dans la version anglaise et comme «réviseur d'entreprises» dans la version française dudit acte.

A partir de la date de cet acte, ComCo S.A. devra être considéré comme «statutory auditor» dans la version anglaise et comme «commissaire aux comptes» dans la version française de l'acte de constitution de la Société.

En conséquence de la rectification ci-dessus, l'acte de constitution de la Société devra se lire comme suit:

«Le commissaire aux comptes de la Société est ComCo SA, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le commissaire aux comptes restera en fonctions jusqu'à la clôture de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.».

[LE RESTE DE CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT VIERGE.]

signé en deux (2) exemplaires originaux à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date telle qu'en tête des présentes.

Vintage Capital Partners S.A. / -Giovanni Spasiano / Marina Padalino

Manager / Manager

Représenté par Victorien Hémery

En qualité de mandataire

Hays Capital S.à r.l.

Marina Padalino

Manager

Représenté par Victorien Hémery

En qualité de mandataire

Référence de publication: 2012130275/90.

(120172020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Aquamarine Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 100, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 130.918.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129212/9.

(120171193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Arnau Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012129213/12.

(120171221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

AB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 13, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.617.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129214/9.

(120171196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

ABY S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 36, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 160.661.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129218/9.

(120171195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Agence Immobilière Flaviarte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 357, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 164.095.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129226/9.

(120171185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Luxanimation Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.894.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Luxanimation Participation S.A. tenue le 11 septembre 2012 que:

- l'Assemblée prend acte des démissions d'Eric Anselin et de Laurent Billion de leur poste d'administrateur;
- l'Assemblée nomme Stéphane Cordier, demeurant professionnellement 14, rue Alexandre Parodi, F-75010 Paris, en tant qu'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014;
 - l'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129519/15.

(120171245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



Aire Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2012129227/13.

(120171303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Aquila S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 10.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129240/10.

auon. 2012127210/10.

(120171311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

ARPM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.712.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129247/9.

(120171167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Aston Morgan Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 10, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 39.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129250/9.

(120171283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

KPMG Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

Extrait des décisions de l'associé unique en date du 17 septembre 2012

- 1. La démission avec effet au 30 septembre 2012 de Madame Karin RIEHL et Madame Nathalie DOGNIEZ de leur fonction de gérants de la société est acceptée.
 - 2. Sont nommés gérants avec effet au 1 er octobre 2012 et pour une durée indéterminée:
- Monsieur Sébastien LABBE, expert-comptable, né le 26.6.1973 à St. Mard (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer;
- Monsieur Emmanuel DOLLE, réviseur d'entreprises, né le 9.5.1969 à Rouen (France), ayant son domicile professionnel à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer,



Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Carlo JENTGEN

Directeur Financier

Référence de publication: 2012129508/18.

(120171184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

AV Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3271 Bettembourg, 71, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.865.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129252/9.

(120171190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Betagroup Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129262/10.

(120171327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Bioform International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.984.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Bioform International S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012129265/14.

(120171118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Symfo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 146.991.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 octobre 2010

- 1, Suite au décès de Monsieur Bruno PORNEL, les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration qui lui ont été confiés prennent fin avec effet immédiat.
- 2. Monsieur Serge BODART, né à Uccle (Belgique), le 10 janvier 1960, demeurant au 247/18, avenue W. Churchill à B-1180 Bruxelles, est nommé président du conseil d'administration, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Bruno PORNEL, prénommé.

Pour extrait sincère et conforme

Serge BODART

Administrateur

Référence de publication: 2012129751/16.

(120171181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



Borasco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.819.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 Octobre 2012.

Borasco Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2012129270/14.

(120171330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

B2 Print S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 117.584.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129281/10.

(120171225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

C&L Immobilière S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129285/9.

(120171188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

PL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.694.

Extrait des résolutions écrites pris par les associés en date du 10 août 2012

En date du 10 Août 2012, les associés de PL S.A. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- De nommer Mr. David Dion, né le 03 Mars 1982 à Virton (Belgique), résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Représentent Permanent de TCG Gestion S.A. avec effet au 1 er juillet 2012;
- D'accepter la démission de Mr. Sjors van der Meer en tant que Représentent Permanent de TCG Gestion S.A. directeur de la Société avec effet au 1 er juillet 2012;
- De nommer Mr. David Dion, né le 03 Mars 1982 à Virton (Belgique), résidant professionnel au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Représentent Permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 1 er juillet 2012; et
- D'accepter la démission de Mr, Sjors van der Meer en tant que Représentent Permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 1 er juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012129651/21.

(120171294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012129322/10.

(120171272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012129323/10.

(120171273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Cristallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129325/10.

(120171211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Dennys Café, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 10, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 112.135.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129337/9.

(120171187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Desire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 117.049.

Le bilan approuvé au 27 juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 octobre 2012.

Référence de publication: 2012129341/10.

(120171251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Dolcelino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129350/10.

(120171210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Dofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129349/9.

(120171288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F. 20 S. O. S. Techniques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F. 20 S. O. S. TECHNIQUES S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129382/11.

(120171284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F.03 Alliance Gestions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.03 Alliance Gestions FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129384/11.

(120171203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F.06 Ren-Innovation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.06 Ren-Innovation FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129385/11.

(120171217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Pipana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du ${\sf X}$ Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.956.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 septembre 2012 que:

- Les mandats des administrateurs sont prolongés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018, à savoir:
- * New Immo S.A., ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 13, Avenue du X Septembre et inscrit au RCSL sous le numéro B104135, administrateur.



- * Monsieur Paulo Madureira, né le 25/11/1970 à Ervôes/ Valpaços (Portugal) et demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 2A, rue Jean Engling, administrateur;
- * Madame Anne Reuter, né le 13/09/1972 à Neuilly-sur-Seine (France) et demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 1, rue de Vianden, administrateur;
- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B121917 a changé de dénomination, la nouvelle étant G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Son mandat est prolongé pour une durée de 6 ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.10.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012129650/25.

(120171321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.07 Peintures et Façades FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129386/11.

(120171244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F.08 EIE - Entreprise d'isolations et d'étanchéités, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.08 EIE Entreprise d'isolations et d'étanchéités

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129387/11.

(120171248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

NPG Wealth Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.727.450,40.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 68.938.

Monsieur Gerardus Johannes VAN ROOIJEN et Madame Juanita STUDEN-KILIAAN ont démissionné de leurs mandats de gérants de la Société avec effet au 10 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

NPG Wealth Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012130368/14.

(120171507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.



F.09 Pro-Tec-Toit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons. R.C.S. Luxembourg B 122.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.09 Pro-Tec-Toit FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129388/11.

(120171292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Kimberly Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains. R.C.S. Luxembourg B 171.804.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

- 1. La société de droit luxembourgeois "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTER-CONSULT", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg B 40.312;
- 2. Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

ici représentés par Monsieur Willem VAN CAUTER, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "KIMBERLY INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à STRASSEN.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droit, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront



également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 742.500,- (sept cent quarante-deux mille cinq cents Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 7.425,- (sept mille quatre cent vingt cinq Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque les actions sont grevées d'un usufruit, le droit préférentiel de souscription qui leur est attaché appartient au nu-propriétaire. Si celui-ci vend les droits de souscription, les sommes provenant de la cession ou les biens acquis par lui au moyen de ces sommes sont, par l'effet de la subrogation réelle, soumis à l'usufruit.

Si le nu-propriétaire néglige d'exercer son droit, l'usufruitier peut se substituer à lui pour souscrire aux actions nouvelles ou pour vendre les droits. A cet égard, le nu-propriétaire d'actions est réputé, à l'égard de l'usufruitier, avoir négligé d'exercer le droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par la société, lorsqu'il n'a ni souscrit aux actions nouvelles, ni vendu les droits de souscription, huit jours avant l'expiration du délai de souscription accordé aux associés. En cas d'attribution d'actions gratuites, il est réputé, à l'égard de l'usufruitier, avoir négligé d'exercer son droit, lorsqu'il n'a pas demandé cette attribution ni vendu les droits, trois mois après le début des opérations d'attribution.

Les actions nouvelles appartiennent au nu-propriétaire pour la nue-propriété et à l'usufruitier pour l'usufruit. Toutefois, en cas de versement de fonds effectué par le nu-propriétaire ou l'usufruitier pour réaliser ou parfaire une souscription, les actions nouvelles n'appartiennent au nu-propriétaire et à l'usufruitier qu'à concurrence de la valeur des droits de souscription, le surplus des actions nouvelles appartient en pleine propriété à celui qui a versé les fonds.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.



Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Toutefois, les nus-propriétaires doivent en toute hypothèse, être régulièrement convoqués aux assemblées générales. En leur qualité d'associé, ils bénéficient du droit à l'information et du droit de communication des documents sociaux. Ils émettent un avis consultatif sur les résolutions soumises au vote des tiers et peuvent obtenir que soient consignées dans le procès-verbal leurs observations éventuelles. La même faculté leur est offerte en cas de consultation écrite.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice, ainsi que le report à nouveau, reviennent à l'usufruitier.

En revanche, en cas de distribution de réserves, ces dernières reviennent au nu-propriétaire en restant toutefois grevées du droit de l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Le boni de liquidation est attribué au nu-propriétaire d'actions, en restant toutefois grevé du droit de l'usufruitier.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les 100 (cent) actions ont été souscrites comme suit:

- 99 (quatre-vingt-dix-neuf) actions par la société anonyme de droit luxembourgeois "LUXEMBOURG INTERNA-TIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", prénommée
 - 1 (une) action par Monsieur Alexis Kamarowsky, prénommée.



Intervention - Libération

Sont intervenus ici les souscripteurs prédésignés, lesquels déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

A) En ce qui concerne "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT" pour 99 (quatre-vingt-dix-neuf) actions, représentant la somme de EUR 735.075,- (sept cent trente-cinq mille soixante-quinze Euros):

par un apport en nature de

- 98 actions de la société anonyme de droit belge SALOME IMMO NV, Rue de Belle Vue, 28, 1000 Bruxelles et avec numéro d'entreprise 0464.463.120;
- B) En ce qui concerne "Alexis Kamarowsky" pour 1 (une) action, représentant la somme de EUR 7.425,- (sept mille quatre cent vingt-cinq Euros):

par un apport en nature de

- 1 action de la société anonyme de la société anonyme de droit belge SALOME – IMMO NV, Rue de Belle Vue, 28, 1000 Bruxelles et avec numéro d'entreprise 0464.463.120;

Rapport du réviseur d'entreprises agrée

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 17 septembre 2012 par le réviseur d'entreprises agréé Van Cauter – Snauwaert & Co Sàrl, Strassen, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 100 actions d'une valeur nominale de EUR 7.425,- chacune, totalisant EUR 742.500,-.

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg pour la première fois le 4 juin 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuvre-Grande (France), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, née le 4 janvier 1960 à Belojarsk (Russie), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
- Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, né le 14 mai 1985 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 65, Rue des Romains, L-8041 Strassen.
 - 3) Est appelée à la fonction de commissaire:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.
 - 5) Le siège social est fixé au 65, Rue des Romains, I-8041 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: W. VAN CAUTER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 02 octobre 2012. Relation: LAC/2012/45735. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 5 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012130858/205.

(120172893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2012.

F.11 Alliance Echafaudages, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.11 Alliance Echafaudages FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129389/11.

(120171269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F.15 Alliance Locations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.15 Alliance Locations FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129390/11.

(120171276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

F.16 Ferblanteries Crolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.16 Ferblanteries Crolux FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012129391/11.

(120171280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Symfo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 146.991.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 11 mai 2011

- 1. La société ALLIANCE REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, société de droit luxembourgeois inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sons le numéro B 46,498, démissionne, avec effet au 9 mars 2011, de son poste de commissaire aux comptes de la société. Elle ne sera pas en charge de présenter un rapport pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2010.
- 2. La Société Audit Conseil Services (en abrégé ACSe) S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, société de droit luxembourgeois inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 142.685, est nommée au poste de commissaire aux comptes en remplacement de la société ALLIANCE REVISION SA v.l., démissionnaire, avec effet au 10 mars 2011. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2012. La Société Audit Conseil Services (en abrégé ACSe) S.à r.l. présentera son premier rapport de commissaire aux comptes sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2010.



Pour extrait sincère et conforme Serge BODART Administrateur

Référence de publication: 2012129750/21.

(120171181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.077.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129395/10.

(120171307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.575.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012129409/10.

(120171164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

G.N. Toitures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 50, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 80.021.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012129416/10.

(120171132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Gorgone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129444/10.

(120171209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Griven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012129445/10.

(120171208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.



SGMA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.339.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai démissionné avec effet au 3 octobre 2012 du poste d'administrateur du groupe B de la société

SGMA HOLDING S.A.

siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137339.

La présente est faite aux fins de dépôt auprès de votre Registre et de publication au Mémorial, Receuil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2012.

Etienne GILLET Administrateur B

Référence de publication: 2012129706/17.

(120171243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Tamagro Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 46, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 148.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130511/9.

(120171503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Technimobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012130512/9.

(120171685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Blue Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 119, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 171.763.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Madame Vera Lucia VASCONCELOS DA SILVA, commerçante, née le 21 décembre 1969 à Pessegueiro do Vouga (Portugal) (matricule: 19691221760), demeurant à L-9227 Diekirch, 2, Esplanade.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associées par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs cafés avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration et location de chambres.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou en partie de son objet social.



Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BLUE BAR S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Ettelbrùck.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.



En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclare souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Vera Lucia VASCONCELOS DA SILVA, pré-qualifiée, cent parts	100 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts



La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante pré-qualifiée représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2. Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:
- Madame Vera Lucia VASCONCELOS DA SILVA, préqualifiée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.
- 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9051 Ettelbrück, 119, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbrück, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Vera Lucia VASCONCELOS DA SILVA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2012. Relation: DIE/2012/11191. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130100/160.

(120171765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Société Civile HELFENTERBRUCK, Société Civile,

(anc. Société Civile HELFENT).

Siège social: Bertrange, R.C.S. Luxembourg E 1.675.

Décision collective des deux seuls associés

Les deux seuls associés de la Société Civile Immobilière HELFENT, avec siège social à Bertrange, à savoir

1 Madame Mafalda RISCH, née CALDERONE, veuve de Monsieur Carlo RISCH, commerçante, demeurant à Bertrange

2 Monsieur Joseph CALDERONE, employé privé, demeurant à Differdange

décident de modifier la dénomination sociale de la société, qui sera dorénavant «Société Civile HELFENTERBRUCK». En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et se lira dorénavant comme suit:

« Art. 2. La société prend la dénomination sociale de «Société Civile HELFENTERBRUCK.»

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012130463/16.

(120171730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck